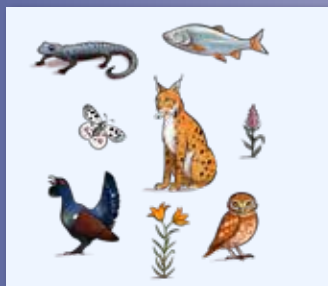


VOL LIBRE ET FAUNE SAUVAGE

.....
J'apporte ma contribution



VOL LIBRE ET FAUNE SAUVAGE

J'apporte ma contribution

Impressum

Éditeur: Fédération Suisse de Vol Libre FSVL
Seefeldstrasse 224, CH-8008 Zurich

Équipe de rédaction: Angelika Siegfried et Nina Eicher, Responsables FSVL pour l'environnement

Illustrations: Illustrat, Nadine Colin, Zurich

Mise en page: Grafikwerft, Karin Willimann, Lucerne

Traduction: DF Übersetzungen, David Fouillé, Malers

1^{ère} édition | Tirage: 100 exemplaires | © 2021 FSVL Zürich



www.shv-fsvl.ch



Pourquoi?

Biodiversité, changement climatique



Espèces sensibles

Mammifères et oiseaux sauvages



Zones de protection

Accords au niveau national (OSAC), cantonal (zones de tranquillité) et communal (divers)



Saisons

Printemps, été, automne, hiver



Heure du jour

Au crépuscule, en journée, la nuit



Milieus naturels

Falaises, crêtes et arêtes, pelouses alpines, forêts, limite des arbres, prairies et pâturages

Pourquoi? Une contribution à la préservation de la biodiversité suisse

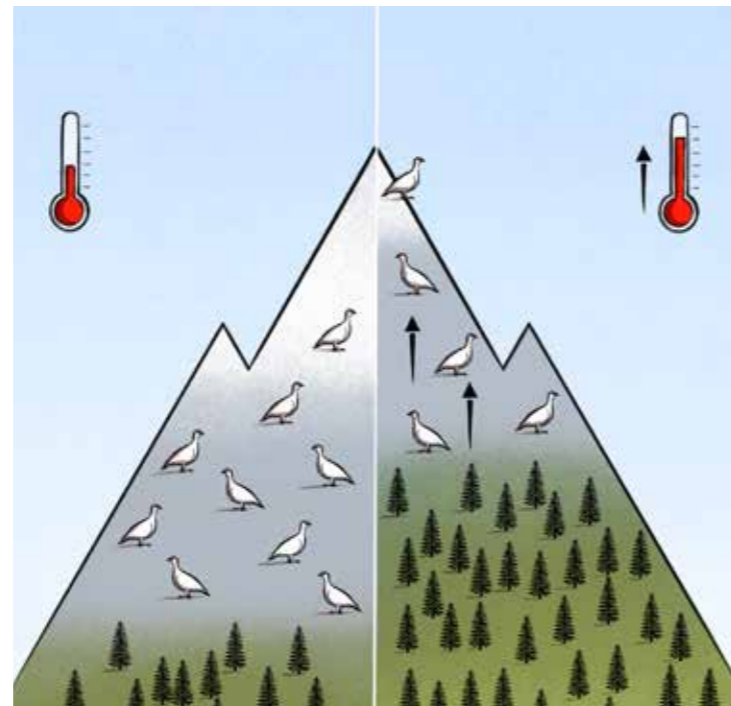


La biodiversité connaît un déclin important.



Les régions montagneuses abritent les habitats les moins perturbés.

Le changement climatique pousse les espèces à remonter en altitude.



La situation devient particulièrement difficile pour les espèces alpines, qui n'ont pas de possibilité de repli.

Quelles sont les causes du déclin de la biodiversité, en plaine?



Agriculture intensive, perte de biotopes liée aux habitations, morcellement des biotopes à cause des infrastructures routières, etc.

En montagne, les activités de loisirs contribuent elles aussi au déclin de la biodiversité.



Les types d'activités touristiques se multiplient et se diversifient. Parmi ces activités: le vol libre.

Les espèces sensibles et le vol libre



Elles font l'objet d'études scientifiques:



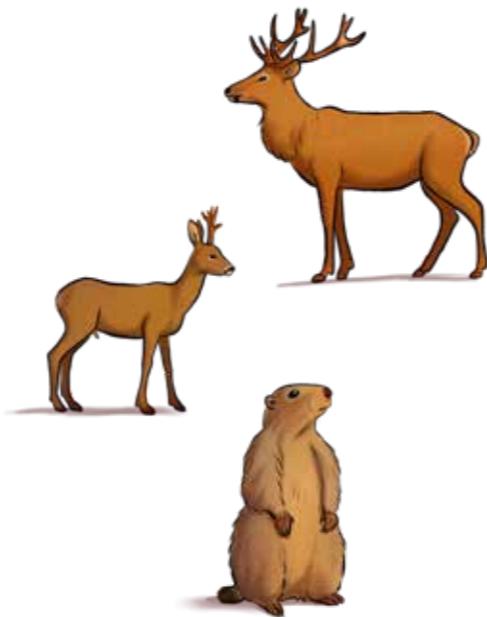
Les réactions diffèrent selon le dérangement, l'espèce, l'habitat, l'heure du jour, la saison.

Elles profitent des zones de protection et de notre comportement respectueux:



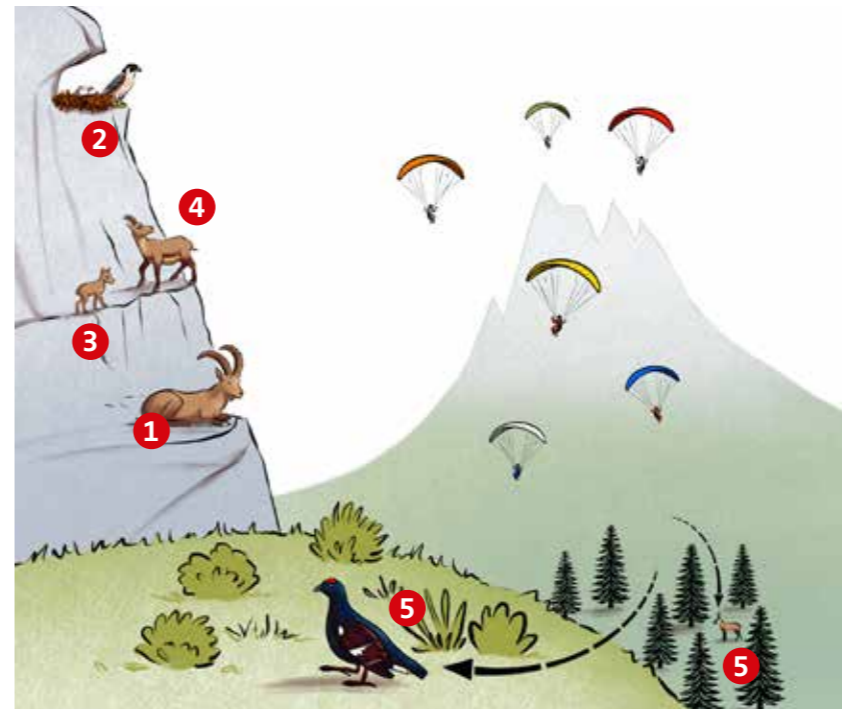
Nombre d'espèces sensibles et rares bénéficient d'espaces calmes, comme les zones de tranquillité et les districts francs fédéraux.

Elles sont moins concernées:



Les cerfs, les chevreuils et les marmottes sont à peine dérangés par le vol libre.

Les animaux sauvages s'habituent-ils au vol libre? Difficile à dire!



À l'approche d'un planeur de pente, les animaux réagissent souvent bien avant que tu ne les aperçoives.

Absence de fuite = accoutumance? Pas forcément!
Les facteurs suivants jouent un rôle.

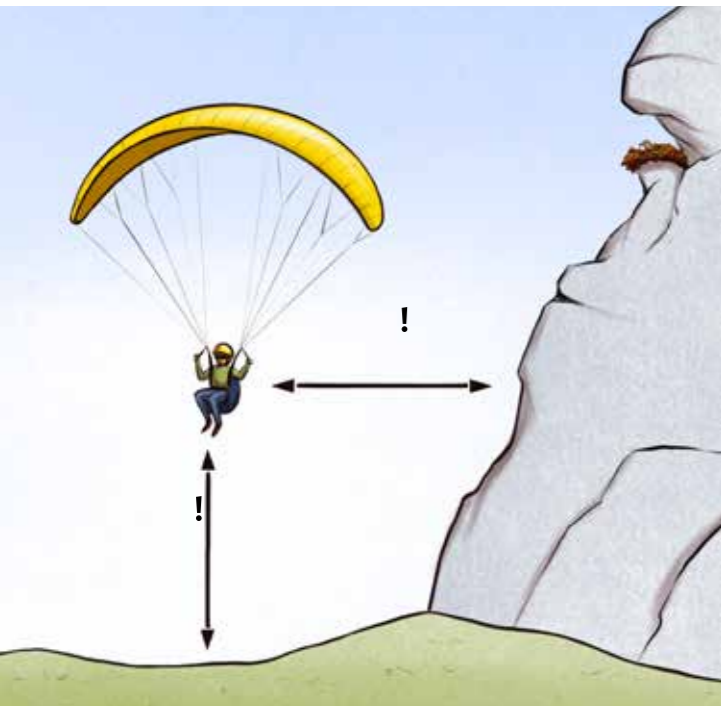
- 1 Les mâles sont moins peureux que des femelles avec leurs petits.
- 2 L'oiseau ne quitte sa couvée qu'au tout dernier moment, alors qu'il subit déjà un stress important. Les meilleurs sites de reproduction restent inutilisés.
- 3 La fuite s'avère dangereuse, mais aussi épuisante.
- 4 Réactions de stress invisibles (accélération du pouls).
- 5 Les animaux sensibles ont déjà fui ou se sont mis à l'abri.

Zones de protection: quelles sont les règles, et à quel endroit?



Accords

Essentiels à la pérennité des sites de vol



Survol soumis à restrictions toute l'année ou selon les saisons, infos sur les sites Web de la FSVL et des clubs.

Zones protégées fédérales (OSAC)

Juridiquement contraignantes, toute infraction peut être sanctionnée

- Parcs nationaux
- Districts francs fédéraux
- Réserves d'oiseaux d'eau et de migrants
- Hauts-marais et bas-marais



Interdiction de décollage et d'atterrissage toute l'année, parfois obligation de rester sur les chemins.
Infos: <https://map.geo.admin>

Zones de tranquillité cantonales

Juridiquement contraignantes, toute infraction peut être sanctionnée



Restrictions de l'hiver au printemps, en général, obligation fréquente de rester sur les chemins ou interdiction d'accès (équivalent à une interdiction de décollage et d'atterrissage). Toutes les zones ne concernent pas le vol libre. Infos: <https://map.geo.admin>

Réserves naturelles communales et privées

En partie juridiquement contraignantes



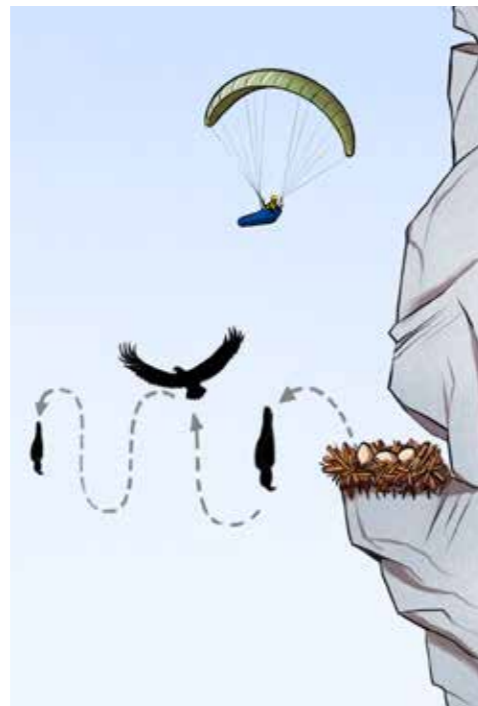
Restrictions toute l'année, en général, souvent avec interdiction d'accès ou obligation de rester sur les chemins, consulter les panneaux sur le terrain.



Printemps (jusqu'à début juillet)



Éviter autant que possible les endroits ensoleillés où la neige fond tôt.



Éviter les zones de reproduction (informations disponibles auprès des écoles et clubs locaux), virer sans attendre en cas de comportement bizarre.



Préférer les voies les plus fréquentées. Réfléchir avant de publier des vols effectués sur des sites reculés (effet d'imitation).

Été



Respecter les accords. Rester très vigilant à proximité des zones protégées.

Automne



Rester sur les chemins officiels lors d'un hike and fly.

Hiver



Respecter les zones protégées. Préférer les sites à proximité des infrastructures touristiques.

Ma contribution selon l'heure de la journée

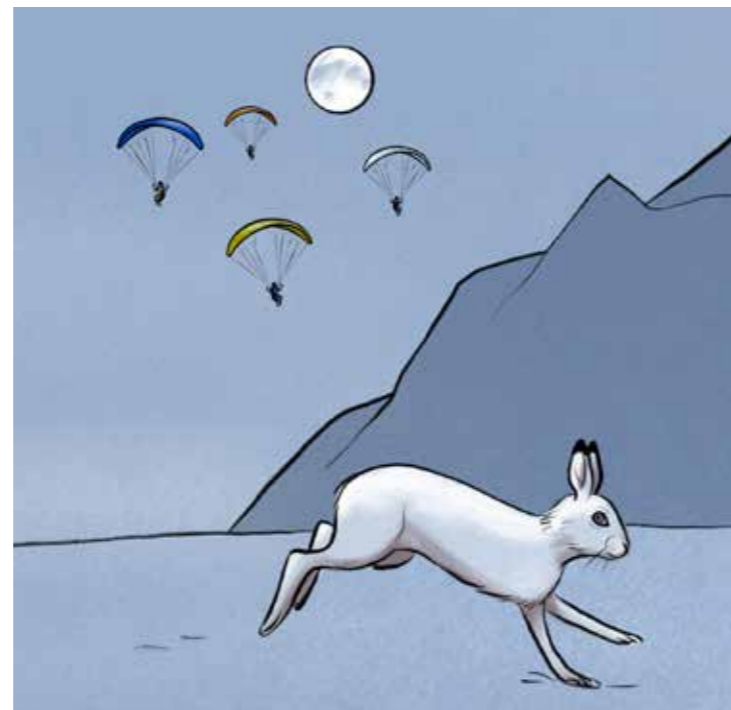


Au crépuscule



Le crépuscule constitue la principale période d'activité des animaux sauvages. Mieux vaut donc ne pas voler au crépuscule.

La nuit



De nombreux animaux sont actifs la nuit. Les vols de pleine lune ont un impact très important sur les animaux sauvages: mieux vaut donc y renoncer.

L'hiver, en journée



En hiver, les animaux sauvages passent leurs journées à la recherche de nourriture, parce qu'elle est rare. Tout dérangement a donc un impact important.

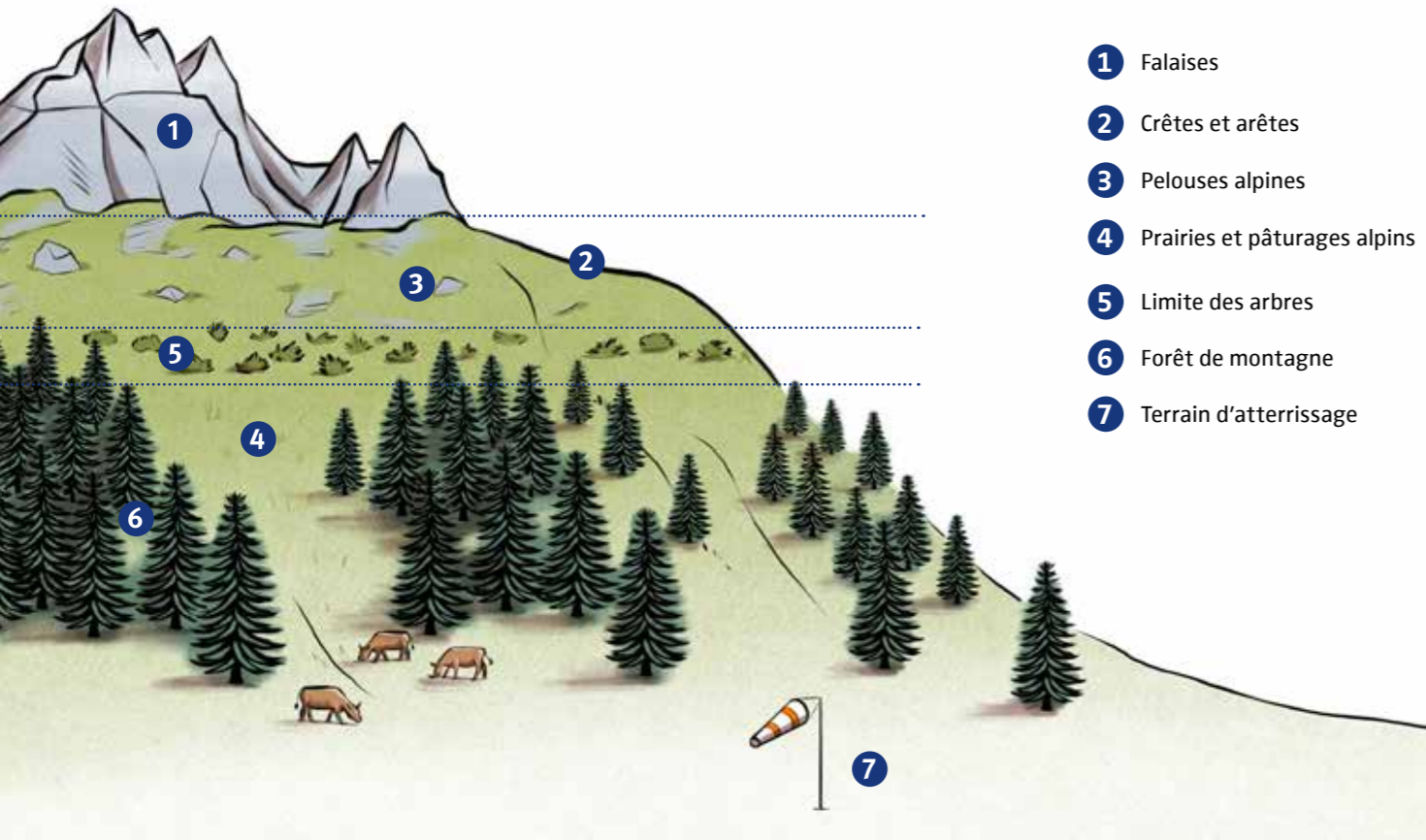
L'été, en journée



Les vols dérangent le moins en cours de journée. Nombre d'animaux qui vivent au sol se reposent et digèrent dans des endroits abrités.



Les habitats particulièrement importants pour les animaux, sur nos sites de vol.



Falaises



Respecter la plus grande distance possible.
Virer à la vue d'animaux sauvages.



En cas de rencontre avec des oiseaux qui enroulent les thermiques, enrouler dans le même sens.



Crêtes et arêtes



Attention: survoler un sommet déneigé à faible altitude peut déclencher un mouvement de panique (effet de surprise).

Pelouses alpines



Virer à la vue d'animaux sauvages (éviter les réactions de fuite), ne pas enrouler au-dessus des animaux.

Prairies et pâturages alpins



Éviter de piétiner les prairies maigres. Respecter les animaux sauvages et le bétail.

Limite des arbres



Réduire le dérangement et rester sur les chemins. Limiter les arrêts, ne pas bivouaquer à cet endroit.



Forêt de montagne



Rester sur les chemins. Le vol libre dérange alors à peine les animaux dissimulés sous les arbres.

Terrain d'atterrissage



Se poser uniquement sur les prés fauchés.

Tu veux en savoir plus?

Dans la rubrique Protection de la faune, sur le site Web de la FSVL, tu trouveras un document d'accompagnement avec des informations contextuelles pour chaque illustration.



FSVL – Fédération Suisse de Vol Libre
Seefeldstrasse 224
CH-8008 Zurich